



**Procès verbal de la réunion  
Comité Syndical du 03 mars 2022  
20h30 à Dampierre-sur-Moivre**

Nombre de membres en exercice : 23  
Délégués présents ou représentés : 16 Votants : 16 + 1 pouvoir  
Date de convocation : 23/02/2022  
Etaient présents : les délégués en exercice sauf :  
Absents représentés par un délégué suppléant :  
Absents ayant donné pouvoir : Mr PAUPHILET donne pouvoir à Mr GUICHON

Absents : Mrs PAUPHILET, COYON

**DÉLIBÉRATIONS**

**Terrain pour création d'une déchèterie de Sainte-Menehould**

Le Président informe le Comité Syndical que la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise a mis à disposition, à titre gratuit, un terrain sur les parcelles n°ZD 150 et ZD 153, situé Zone d'activités Les Accrues 1, 51800 Sainte-Menehould, pour permettre la construction d'une nouvelle déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de mise à disposition pour le terrain situé Zone d'activité des Accrues, 51800 Sainte-Menehould, sur les parcelles ZD 150 et ZD 153.

**Lancement d'appel d'offres pour la création de la déchèterie de Sainte-Menehould**

Par délibération n°031 du 03 décembre 2020, le Comité Syndical a approuvé le projet de travaux de construction de la déchèterie de Sainte-Menehould.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux de construction d'une déchèterie à Sainte-Menehould, il est proposé le lancement d'un appel d'offres.

Le financement de ce projet est prévu au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le lancement d'appel d'offres sur le projet relatif à la construction de la déchèterie de Sainte-Menehould.

**Annulation de titres de recettes sur l'exercice 2021**

Le Président informe le Comité Syndical que plusieurs titres émis sur l'exercice 2021 doivent être annulés pour des raisons diverses. Certains de ces titres seront réémis sur l'exercice 2022.

Il s'agit des titres suivants :

N°34627 du bordereau n°159	BEDIGIE Etienne 10 rue de l'Etyette 51240 Courtisols	75.00 Euros	Erreur de redevable
----------------------------	--	-------------	---------------------

N°28750 du bordereau n°146	JEANSON Alexandre 7 rue de l'Ancien Milanais 51800 Sainte-Menehould	105.00 Euros	Erreur de redevable
N°28336 du bordereau n°145	MAUROIS Agnès 4 rue Drouet 51800 Sainte-Menehould	75.00 Euros	Personne décédée
N°25079 du bordereau n°139	EL Mady 3 rue du Puits 51800 Sainte-Menehould	109.20 Euros	Erreur de redevable
N°30915 du bordereau n°150	ROMEDENNE Jean Le Bois Rivière 51800 Cernay-en-Dormois	50.00 Euros	Personne décédée
N°26301 du bordereau n°141	KIELWASSER Fabienne 8 rue Florion 51800 Sainte-Menehould	50.00 Euros	Erreur de redevable
N°33486 du bordereau n°156	PECHEUX Danielle 4 rue Pierre Maitre 51000 Châlons-en-Champagne	50.00 Euros	Personne décédée
N°8102 du bordereau n°50	Locataire X 61 avenue Bournizet 51800 Sainte-Menehould	105.00 Euros	Erreur de redevable
N°28816 du bordereau n°146	Locataire X 61 avenue Bournizet 51800 Sainte-Menehould	105.00 Euros	Erreur de redevable
N°7976 du bordereau n°50	FOURREAU X Route de Châlons 51800 Sainte-Menehould	105.00 Euros	Erreur sur la facture
N°35301 du bordereau n°163	BAQUET Abel 2 bis rue Jean Jaures Tutelle AT10-51 Mme FERTÉ 51000 Châlons-en-Champagne	50.00 Euros	Erreur de redevable
N°28481 du bordereau n°145	VERNIMONT Jean 26 rue de la Derrière 51800 Sainte-Menehould	50.00 Euros	Personne décédée
N°27738 du bordereau n°144	JEMOLI Gladis 6 route Nationale La Vignette 51800 Sainte-Menehould	446.00 Euros	Personne partie sans laisser d'adresse
N°21949 du bordereau n°131	STAPOR Irma 6 rue de la Cité Fleurie 51340 Vanault-les-Dames	113.00 Euros	Erreur de redevable
N°26038 du bordereau n°141	BEAUDET Laura 1 rue de la Croix 51800 Villers-en-Argonne	134.40 Euros	Erreur de redevable
N°22453 du bordereau n°132	SAS DEM KUTA Bernard 27 rue Lombard 51250 Sermaize-les-Bains	65.00 Euros	Facturer à la mauvaise adresse
N°19550 du bordereau n°127	CARGNATO Camille 11 lotissement Saint Nicolas 51300 Bassuet	37.50 Euros	Pas en service
N°22790 du bordereau n°133	LECHAT Jean 4 rue des Hauts Prés 51300 Saint-Amand-sur-Fion	75.00 Euros	Erreur sur la facture
N°26770 du bordereau n°142	KERMARREC Alain 3 rue du Château 51800 Villers-en-Argonne	50.00 Euros	Erreur de redevable

N°6011 du bordereau n°46	KERMARREC Alain 3 rue du Château 51800 Villers-en-Argonne	50.00 Euros	Erreur de redevable
N°18635 du bordereau n°73	THIEFAIN Gilles 5 rue des Ducs de Joyeuse 51800 Ville-sur-Tourbe	75.00 Euros	Erreur sur l'orthographe du nom
N°35254 du bordereau n°160	RELUQUER Odile 10 Le Brochard 51240 Cernon	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°4778 du bordereau n°43	RELUQUER Odile 10 Le Brochard 51240 Cernon	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°33318 du bordereau n°156	HACQUIN Loreyne 73 rue de Chanzy 51800 Sainte-Menehould	139.80 Euros	Erreur de redevable
N°2378 du bordereau n°38	HACQUIN Loreyne 73 rue de Chanzy 51800 Sainte-Menehould	135.00 Euros	Erreur de redevable
N°28705 du bordereau n°146	GLAD Gérald Rue du Champ Nicole 51800 Sainte-Menehould	144.60 Euros	Erreur de redevable
N°35678 du bordereau n°163	RAP Les Jonquilles Allée des Tilleuls 51800 Sainte-Menehould	278.00 Euros	Erreur de redevable
N°35677 du bordereau n°163	RAP Les Jonquilles Allée des Tilleuls 51800 Sainte-Menehould	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°35676 du bordereau n°163	RAP Les Jonquilles Allée des Tilleuls 51800 Sainte-Menehould	691.00 Euros	Erreur de redevable
N°35675 du bordereau n°163	RAP Les Jonquilles Allée des Tilleuls 51800 Sainte-Menehould	283.00 Euros	Erreur de redevable
N°22201 du bordereau n°132	GIRARD Florion 19 rue du 6 septembre 1914 51250 Sermaize-les-Bains	75.00 Euros	Erreur de facture
N°13517 du bordereau n°61	GIRARD Florion 19 rue du 6 septembre 1914 51250 Sermaize-les-Bains	75.00 Euros	Erreur de facture
N°23005 du bordereau n°133	WARIN Anicee 1 chemin de l'Aval 51300 Saint-Amand-sur-Fion	53.60 Euros	Erreur de facture
N°25109 du bordereau n°139	GUERIN Gwennaëlle 6 rue de la Gavelle 51330 Épense	17.50 Euros	Erreur de facture
N°19600 du bordereau n°127	DÉPARTEMENT Service Gestion du Patrimoine 2B rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°31211 du bordereau n°152	DÉPARTEMENT Service Gestion du Patrimoine 2B rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°31212 du bordereau n°152	DÉPARTEMENT Service Gestion du Patrimoine	50.00 Euros	Erreur de redevable

	2B rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne		
N°19601 du bordereau n°127	DÉPARTEMENT Service Gestion du Patrimoine 2B rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne	50.00 Euros	Erreur de redevable
N°32213 du bordereau n°154	DÉPARTEMENT Service Gestion du Patrimoine 2B rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°31210 du bordereau n°152	DÉPARTEMENT Service Gestion du Patrimoine 2B rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne	50.00 Euros	Erreur de redevable
N°31209 du bordereau n°152	DÉPARTEMENT Service Gestion du Patrimoine 2B rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne	50.00 Euros	Erreur de redevable
N°17565 du bordereau n°69	BONIFACIO Martin 4 route de Verdun 51800 Sainte-Menehould	50.00 Euros	Personne décédée
N°35334 du bordereau n°163	BOUCHEZ Philippe 31 Grande rue 51800 Éclaires	105.00 Euros	Erreur d'adresse

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'annuler les titres de recettes émis sur l'exercice budgétaire 2021, précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au compte 673, et charge le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### **Admission en non-valeurs de créances éteintes**

Le Président informe l'Assemblée délibérante de la demande de la comptable de la Trésorerie Principale de Châlons-en-Champagne, d'admettre en non-valeur un certain nombre de créances devenues éteintes. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur de créances éteintes s'élève à 97,10€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical donne son accord.

#### **Achat d'un charriot élévateur**

Le Président propose d'acheter un charriot élévateur à gaz d'occasion, afin de permettre à l'agent en poste de manipuler plus facilement les caisses des batteries, les cartons de sacs jaunes, et les composteurs bois et plastiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour l'achat d'un charriot élévateur à gaz.

#### **Accès aux déchèteries des communes conventionnées**

Le Président rappelle que le Syndicat est en convention avec la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der pour l'accès aux déchèteries des habitants des communes suivantes : Songy, La Chaussée-sur-Marne, Aulnay-l'Aître et Ablancourt.

Un prix annuel est calculé à l'habitant. Il est proposé au Comité Syndical pour l'année 2021 au prix de 25€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical donne son accord.

### **Modification du règlement de facturation**

Le Président informe qu'il est nécessaire de modifier le règlement de facturation.

#### Article 3.6.1 Refus d'abonnement au service

Les ménages refusant un bac ou dotation de sacs prépayés correspondant à la composition du foyer seront facturés selon le tarif d'un bac de volume de 240 litres.

Celui-ci sera modifié comme tel :

Les redevables refusant un bac ou dotation de sacs prépayés correspondant à la composition du foyer seront facturés selon le tarif d'un bac de volume de 240 litres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve les modifications du règlement de facturation.

## **POINTS ABORDÉS**

### **Point sur les problèmes rencontrés sur les déchèteries**

Le Président informe le Comité qu'une réunion a eu lieu avec le prestataire Suez, à la suite du recensement de problèmes rencontrés dans les déchèteries :

- La déchèterie de Pogny devra être fermée prochainement 3 ou 4 jours pour cause de travaux et ne pourra pas être électrifiée pendant cette période, puisqu'un pilier soutenant la porte ne tient plus, de ce fait du béton devra être remis ;
- Différents problèmes avec les gardiens, notamment concernant les horaires et plannings ;
- Les panneaux des bennes devront être refaits afin d'être uniformisés pour que ce soient les mêmes panneaux dans toutes les déchèteries ;
- Dans certaines déchèteries, comme dans celle de Sainte-Menehould, des personnes rentrent dans les déchèteries pour y déposer des sacs d'ordures ménagères la nuit. Il n'y a pas d'infraction, de ce fait le SYMSEM suppose qu'il s'agit de personnes ayant les clés des déchèteries. Après un point avec Suez, des caméras devraient être mises en place prochainement ;
- Des grillages sont à refaire, notamment à la déchèterie de Pargny-sur-Saulx où des intrus se sont fait surprendre par la gendarmerie. Une plainte a été faite ;
- Le SYMSEM a demandé à Suez qu'un cahier soit présent dans toutes les déchèteries afin que le gardien puisse noter les différents événements (litige avec un usager, demande d'enlèvement de benne...) afin qu'il y ait un suivi ;
- Concernant les produits dangereux, les armoires actuelles sont trop petites et mal aménagées. Le SYMSEM va travailler sur ce point afin de suivre les normes de stockage ;
- Un point a été fait concernant les cartes d'accès aux déchèteries qui ne fonctionnent pas ;
- Un point a également été fait après remarque que lors de certaines périodes, il n'y a pas de passages de professionnels.

### **Point sur le SYVALOM**

Le Président informe le Comité Syndical que le SYVALOM va nous demander une augmentation de 50 000€ de plus en 2022, risquant de se répercuter sur les usagers. De plus, la somme appelée en 2022 n'est pas la somme totale qui sera demandée, puisqu'une autre somme sera demandée en 2023. De ce fait, le budget 2022 risque d'être déficitaire.

### **Élan Argonnais**

Le Président informe le Comité Syndical que l'association Élan Argonnais souhaite se retirer totalement de la collecte des ordures mélangées et assimilés réalisée par le SYMSEM, pour un autre prestataire à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022. Or, cela peut être possible pour certains de leurs dispositifs, mais ils disposent également d'hébergements pour particuliers, pour lesquels cela n'est pas possible.

Une rencontre est prévue prochainement avec l'Élan Argonnais afin d'étudier le problème.

### **Point sur les dépôts sauvages**

Le Président informe le Comité Syndical qu'une réunion en visio a eu lieu avec Monsieur DUPONT-MORETTI il y a quelques jours. Le Président indique la démarche à suivre lorsqu'il y a un dépôt sauvage dans une commune : un mail est disponible afin de prévenir le procureur, ainsi qu'un numéro de téléphone qui sera communiqué. Le Président informe également avoir fait la demande auprès de l'Association des Maires afin de faire une réunion pour présenter la procédure à suivre dans cette situation.

Chaque maire peut aujourd'hui rédiger des PV et mettre des amendes (celles-ci reviennent à la commune).

Le Président